

Ce certificat concerne les animaux classés		<b>CERTIFICAT DE CESSION</b>			
<b>DOMESTIQUES</b>		Arrêté du 11 août 2006 fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques			
Réalisé par <a href="http://www.eppsa.fr">www.eppsa.fr</a>					
<b>IDENTIFICATION DU CÉDANT</b>					
Nom Prénom(s) ou raison sociale : .....					
Adresse : .....					
Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....					
<b>IDENTIFICATION DU CESSIONNAIRE</b>					
Nom Prénom(s) ou raison sociale : .....					
Adresse : .....					
Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....					
<b>Nom scientifique</b>		<b>Nom vernaculaire</b>		<b>Marquage (le cas échéant)</b>	
.....		.....		.....	
Sexe	[ ] Mâle [ ] Femelle [ ] Inconnu		Type de race et/ou variété de couleur : .....		
<b>Nom scientifique</b>		<b>Nom vernaculaire</b>		<b>Marquage (le cas échéant)</b>	
.....		.....		.....	
Sexe	[ ] Mâle [ ] Femelle [ ] Inconnu		Type de race et/ou variété de couleur : .....		
<b>Nom scientifique</b>		<b>Nom vernaculaire</b>		<b>Marquage (le cas échéant)</b>	
.....		.....		.....	
Sexe	[ ] Mâle [ ] Femelle [ ] Inconnu		Type de race et/ou variété de couleur : .....		
<b>Nom scientifique</b>		<b>Nom vernaculaire</b>		<b>Marquage (le cas échéant)</b>	
.....		.....		.....	
Sexe	[ ] Mâle [ ] Femelle [ ] Inconnu		Type de race et/ou variété de couleur : .....		
Les animaux sont cédés à titre : [ ] Définitif [ ] Prêt [ ] Autre : .....					
Cette attestation est à titre [ ] Gratuit [ ] Onéreux					
<i>Certaines espèces peuvent être inscrites à la CITES et classées domestiques en France. Elles n'ont besoin d'aucune formalité particulière dans l'UE. Cependant, elles reprennent leurs statuts CITES pour toutes sorties vers un pays tiers. Un permis CITES devient obligatoire.</i>					
Signature de l'attestation		ETABLIE A	LE		
Le cédant			Le cessionnaire		